

Quartier des Clairs-Soleils - Convention avec l'Association Profession Sports 25 pour la mise à disposition de locaux 93, rue de Chalezeule et le développement d'animations sportives dans les quartiers

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par décision du 2 novembre 1998, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'Association Profession Sports 25 pour, d'une part la mise à disposition des locaux situés 93 rue de Chalezeule (centre Nelson Paillou), d'autre part le soutien aux actions d'animations sportives engagées par l'association dans les quartiers bisontins.

Cette convention ayant expiré le 31 décembre 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à la renouveler pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2001 dans les mêmes conditions que celles prévues par la délibération précitée, sachant qu'un déménagement de l'association étant envisagé, il pourra être mis fin à cette convention de manière anticipée.

La redevance d'occupation fixée à 146 041 F (22 263,81 €) pour une année pleine sera valorisée dans les comptes de l'association, de même que le coût des actions d'animations engagées par Profession Sports 25.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 5 mars 2001.